

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Gravel

<https://www.cadre21.org/membres/c9584bed909e3b6c6d4a7af9>

Date d'obtention : 2023-12-04 16:03:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur et à la jeune victime. Rassurer et offrir soutien et bienveillance aux jeunes.

Évaluer la situation, poser des questions, sans jugement, avec bienveillance.

Remplir la grille d'évaluation de l'incident. Vérifier s'il n'y a pas d'autres victimes.

Rencontre avec le jeune instigateur pour avoir sa version et établir l'intention du geste (impulsive ou malveillante).

À la suite des informations obtenues, si j'évalue que les activités peuvent être malveillantes et de nature criminelle, je dois contacter le service de police et ne pas remplir la grille d'évaluation. En cas de doute de contenu pornographique, confisquez l'appareil électronique concerné.

En ayant rempli la grille, je serai en mesure d'être mieux outillé pour savoir si le geste est d'une intention impulsive ou malveillante.

Lors d'un acte impulsif :

- Rencontrer individuellement l'instigateur, la victime et les autres élèves impliqués.
- Remplir une grille d'évaluation pour chaque élève.
- Envisager de confisquer l'appareil électronique de chacun afin d'arrêter la diffusion des images.
- Communiquer avec le service de police.
- Lors d'une situation malveillante, le service de police prendre en charge la suite de l'intervention.
- Informers les parents de la situation (voir avec la police la façon d'aviser les parents).

Que ce soit un acte de nature criminel, peu importe si c'est un acte impulsif ou malveillant, nous devons informer le service de police de notre intervention.

-S'assurer de faire un signalement à la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lors d'une situation où il y a partage de photos sur les réseaux sociaux, l'intervenant doit agir rapidement et enclencher le protocole SEXTO le plus rapidement possible.

Il est important de prendre la version de chaque élève concerné.

Il est très important de ne pas regarder les photos en question (infraction criminelle).

Si un parent se pointe à l'école et nous fait part d'une situation qui est arrivée à l'extérieur des heures de classe, je le dirige vers le service de police et j'offre du soutien à l'élève à l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que de discuter avec le jeune instigateur est, selon moi, l'étape la plus difficile. La discussion doit se faire sans jugement et dans le seul et unique but d'aider le jeune à conscientiser les conséquences de ces actes, surtout si ça provient d'une intention malveillante.